

## **Audition de Valérie Corman directrice « Entreprises et société » (MEDEF)**

**16 juin 2008**

Nous sommes favorables au principe du service civique volontaire car c'est une bonne expérience pour les jeunes, un temps de respiration dans un cursus, qui leur permet de mûrir un projet professionnel ou d'orientation. Pour cette raison, nous soutenons le développement de la situation telle qu'elle existe aujourd'hui.

- **Un service civil obligatoire poserait un problème de distorsion de concurrence**

En revanche, nous sommes extrêmement réservé sur le service civique obligatoire. Il susciterait des procès d'intentions que nous comprenons. On pourrait accuser le service civil obligatoire de faire travailler des jeunes gratuitement. En effet, un service universel obligatoire représenterait beaucoup de monde. Au-delà du coût, il y aurait un problème au niveau de l'affectation des jeunes dans des domaines qui posent la question de la distorsion de concurrence. J'ai eu l'occasion de le dire lorsque je siégeais au Grenelle de l'insertion : les bonnes intentions ne doivent pas conduire les pouvoirs publics à créer des dispositifs qui déstabilisent les secteurs de l'économie en développement, en particulier les services d'aide à la personne. Si un certain nombre de missions peuvent être créées ou proposées dans le cadre d'un service civil afin de satisfaire le besoin d'engagement des jeunes, il paraît extrêmement difficile, pour ne pas dire dangereux, d'absorber une classe d'âge entière, c'est-à-dire de 700 000 jeunes.

Le bénéfice de main d'œuvre gratuite est aussi une façon de subventionner des secteurs, même si ces jeunes volontaires sont recrutés et travaillent pour des associations. Car certaines associations se développent dans des domaines qui pourraient empiéter sur des secteurs privés marchands. Il y a bien sûr encore de la place pour les missions d'intérêt général mais peut-être pas à l'échelle de 700 000 jeunes.

- **L'agrément des missions de service volontaire doit être rigoureusement établi pour que celles-ci n'empiètent pas sur le marché de l'emploi**

Il faut faire également attention à la façon dont on distribue les agréments et les contrats. Il faudra être extrêmement vigilant non seulement sur l'agrément qui sera donné à l'organisme qui proposera les missions mais aussi à l'agrément qui fixera les détails de la mission. Car on le voit bien pour les stages qui sont effectués à l'étranger, ils sont à l'origine de nombreuses difficultés et d'inquiétude de la part des parents. Pour que le travail effectué dans le cadre du service civil n'empiète pas sur l'emploi, l'agrément par mission devra être très rigoureux. Par exemple dans le secteur du soutien scolaire qui est un vrai secteur économique.

- **L'entreprise ne peut être le terrain prioritaire de mise en œuvre du service civil volontaire**

Les entreprises pourraient se mobiliser pour faire savoir que les fondations auxquelles elles apportent leurs dons proposent ce type de projets. Mais cela restera au niveau de l'information.

Certaines Fondations d'entreprises pourraient accueillir des jeunes afin d'effectuer des missions qui entreraient dans le cadre du service civil. Mais il ne faut pas oublier que la priorité des entreprises consiste à recevoir de nombreux stagiaires. Cette mission nous paraît essentielle pour que les jeunes aient leurs diplômes. Elle est prioritaire par rapport à un projet tel que le service civil.

En France, l'entreprise ne doit pas être totalement exclue du dispositif, comme c'est le cas en Italie. Même si l'entreprise n'est pas a priori le terrain du service civil.

- **Le MEDEF peut promouvoir le service civil en informant les entreprises et les jeunes**

Il serait intéressant de faire une étude sur la perception qu'ont les entreprises de ce type d'expériences. En effet, l'avis d'un Directeur des Ressources Humaines joue un rôle décisif : il peut décider un jeune à s'engager pendant 6 mois ou une après-midi par semaine.

Si le projet nous plaît, et surtout s'il plaît aux recruteurs, nous pouvons contribuer à la promotion du service civil. La commission Nouvelles générations, et sa présidente, Laurence Danon, peuvent entreprendre des actions auprès des fédérations de professionnelles, de nos structures territoriales, et des jeunes eux-mêmes. Nous avons sorti pour les jeunes une brochure sur l'entreprise en partenariat avec Phosphore qui a été distribué à 100 000 exemplaires. Il y a donc une demande très forte à ce niveau-là.

Vous parlez de mixité sociale mais il nous apparaît également qu'il doit y avoir une mixité intergénérationnelle au sein de ce service civil. Il faut que ce service civil soit aussi mis en place sous forme d'échanges internationaux. Mais, il ne faut pas dénaturer le Volontariat International en Entreprises car il fonctionne bien tel qu'il est. Ce sont deux choses différentes.